

Saint-Martin-d'Hères, le jeudi 5 mars 2026

Le président de l'Université Grenoble Alpes  
à

Mesdames et messieurs les membres du Conseil  
d'Administration de l'Université Grenoble Alpes

**Convocation au Conseil d'Administration  
de l'Université Grenoble Alpes**

---

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil d'Administration (CA) qui se tiendra le :

**Vendredi 13 mars 2026  
de 9h à 12h30**

Amphithéâtre Jean Kuntzmann  
1<sup>er</sup> étage de la Maison du doctorat Jean Kuntzmann  
110 rue de la chimie  
Domaine universitaire  
38400 SAINT-MARTIN D'HERES

L'ordre du jour est le suivant :

**1. Informations**

**2. Election du vice-président innovation**

**3. Points stratégiques**

- 3.1. Plan stratégique 2026 – 2030
- 3.2. Bilan de la phase 1 de l'IdEx pérennisé (pour information)
- 3.3. Orientations et financement de la phase 2 de l'IdEx pérennisé (pour information)
- 3.4. Plan des achats responsables (Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables, SPASER)
- 3.5. Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) (sous réserve, en attente du retour de la Direction de l'Immobilier de l'Etat, hors établissements-composantes)

**4. Affaires financières et immobilières**

- 4.1. Compte financier 2025 (hors établissements-composantes)
- 4.2. Affectation des résultats 2025 (hors établissements-composantes)
- 4.3. Approbation du rapport d'utilisation de la dotation Opération campus 2025
- 4.4. Conditions générales d'achats de l'UGA pour les fournitures et services et pour les travaux (hors établissements-composantes)
- 4.5. Déclaration d'inutilité des équipements du laboratoire PAVAL en vue d'une vente dans le cadre de la cessation d'activité au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (hors établissements-composantes)
- 4.6. Déclaration d'inutilité d'une partie de parcelle en vue d'une vente de l'État à la ville de Valence (hors établissements-composantes)
- 4.7. Dossier d'expertise CPER : construction de l'Inspé 74 sur le campus d'Annecy-le-Vieux (hors établissements-composantes)

## 5. Formation et vie étudiante

5.1. Bornes de l'année universitaire 2026 – 2027

5.2. Bilan de la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) 2025

## 6. Affaires institutionnelles

6.1. Statuts de CIME - Nanotech

## 7. Questions diverses

*Si vous ne pouvez pas être présent à cette séance, vous avez la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collègue. A cet effet, je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.*

*Un membre titulaire désigné qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence. En cas d'absence de ce dernier, le membre titulaire désigné a la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collègue.*

*Un étudiant ou un doctorant titulaire qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence. En cas d'absence de ce dernier, l'étudiant ou le doctorant titulaire a la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collègue.*

*Nota bene : pour les représentants disposant d'un suppléant, en cas de présence simultanée du titulaire et du suppléant, seul le titulaire dispose d'un droit de vote.*

  
Yassine LAKHNECH

